

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2017



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme REVEL (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. ROZOY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

**Membres absents** : M. MARTIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Association culturelle et technique Artdam - Adhésion de la Ville

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Artdam, Agence culturelle et technique de la région Bourgogne-Franche-Comté, est un acteur indépendant au service du développement artistique (professionnel et amateur) et culturel des territoires.

Véritable « boîte à outils » de l'action culturelle en région Bourgogne-Franche-Comté, l'Artdam déploie un parc de matériel technique et soutient des projets culturels, en permettant aux associations, aux collectivités territoriales, aux troupes, groupes ou compagnies locales de disposer de matériel peu onéreux mais performant.

Elle assure en effet une ressource technique consistant à la mise à disposition de matériel technique, scénique et audiovisuel et à l'accompagnement à la prestation technique liée au matériel loué.

Afin de permettre aux établissements culturels et à d'autres services de la Ville de bénéficier de ce service, il est proposé que la Ville adhère à cette association pour une cotisation annuelle de 50 € (tarif pour 2017).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2017 et pour les années suivantes, à l'Association culturelle et technique Artdam
- 2 - décider, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ